

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 30 NOVEMBRE 2019

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À l'intention des actionnaires du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) (le « Fonds »), qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 30 novembre 2019 et au 31 mai 2019, et les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations de l'actif net et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les périodes de six mois terminées les 30 novembre 2019 et 2018, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 30 novembre 2019 et au 31 mai 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les périodes de six mois terminées au 30 novembre 2019 et 2018, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion excluant les informations de la section de gestion des risques faisant partie intégrante des états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Fonds pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Signé,
Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A116933

Signé,
Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.²

² CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120795

Montréal, le 19 décembre 2019

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)	Notes	30 novembre 2019	31 mai 2019
ACTIF			
Encaisse		35	9
Instruments financiers reliés aux titres vendus en vertu de conventions de rachat		1 071	767
Débiteurs	5	269	895
Autres investissements	6	7 922	7 446
Investissements en capital de développement	7	9 316	8 810
Autres actifs	11	124	218
		18 737	18 145
PASSIF			
Billets	12	767	760
Titres vendus en vertu de conventions de rachat		1 071	767
Créditeurs	14	54	732
Autres passifs	15	137	259
		2 029	2 518
ACTIF NET	16	16 708	15 627
ACTIF NET PAR CATÉGORIE D' ACTIONS			
Catégorie A		16 694	15 627
Catégorie C		14	
ACTIF NET PAR ACTION, PAR CATÉGORIE			
Catégorie A		46,20	43,90
Catégorie C		46,20	

Engagements et éventualités (notes 6, 7 et 18)

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration,

(signé) « Claude Séguin »

Claude Séguin, administrateur

(signé) « Gaétan Morin »

Gaétan Morin, administrateur

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

PÉRIODES DE SIX MOIS TERMINÉES LES 30 NOVEMBRE

(en millions de dollars canadiens, sauf le résultat net par action)	Notes	2019	2018
PRODUITS			
Intérêts		93	91
Dividendes et distributions		131	118
Honoraires, loyers et autres		7	9
		<u>231</u>	<u>218</u>
Gains (pertes) sur investissements en capital de développement, autres investissements et immeuble de placement			
Réalisés		164	44
Non réalisés		564	150
Frais de transaction		(1)	(1)
		<u>727</u>	<u>193</u>
Intérêts sur billets		(14)	(12)
		<u>944</u>	<u>399</u>
CHARGES OPÉRATIONNELLES TOTALES			
	19		
Corporatif		51	44
Investissements en capital de développement et autres investissements		22	20
Développement du marché de l'épargne et formation économique		30	27
		<u>103</u>	<u>91</u>
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS			
		841	308
Impôts	20	11	9
RÉSULTAT NET			
		<u>830</u>	<u>299</u>
AUTRE ÉLÉMENT DU RÉSULTAT GLOBAL QUI NE SERA PAS RECLASSÉ AU RÉSULTAT NET			
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies, déduction faite des impôts	21	10	15
RÉSULTAT GLOBAL			
		<u>840</u>	<u>314</u>
Informations supplémentaires			
Résultat net par catégorie d'actions	16		
Catégorie A		829	299
Catégorie C		1	
Résultat net par action, par catégorie	16		
Catégorie A		2,31	0,84
Catégorie C		2,31	

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET

PÉRIODES DE SIX MOIS TERMINÉES LES 30 NOVEMBRE

(en millions de dollars canadiens)	Capital-actions			Surplus d'apport	Résultats nets non distribués	Cumul de l'autre élément du résultat global	Total (Note 16)
	Catégorie A		Catégorie C				
	Série 1	Série 2	Souscrit Série 1				
ACTIF NET AU 31 MAI 2018	9 410	100	1	675	4 141	2	14 329
Résultat net					299		299
Autre élément du résultat global						15	15
Émissions d'actions	415	8					423
Variation nette des souscriptions d'actions			(1)				(1)
Rachats d'actions	(192)	(3)		(13)	(75)		(283)
Variation des rachats en attente	(2)			-	-		(2)
Virements	505				(505)		-
ACTIF NET AU 30 NOVEMBRE 2018	10 136	105		662	3 860	17	14 780
ACTIF NET AU 31 MAI 2019	10 326	107		642	4 563	(11)	15 627
Effet de l'émission des actions de catégorie C ¹	5 135	59		(642)	(4 563)	11	
	15 461	166					15 627
Résultat net	820	9		1			830
Autre élément du résultat global	10	-		-			10
Émissions d'actions	540	11		13			564
Rachats d'actions	(326)	(4)		-			(330)
Variation des rachats en attente	7						7
ACTIF NET AU 30 NOVEMBRE 2019	16 512	182		14			16 708

1. L'émission d'une nouvelle catégorie d'actions (les actions de catégorie C), le 4 juin 2019, a donné lieu au reclassement des actions émises et en circulation (les actions de catégorie A) depuis les instruments de capitaux propres aux passifs financiers (voir la note 2. Principales méthodes comptables - Classement des actions). Bien que ce reclassement n'ait pas eu d'incidence sur les États consolidés de la situation financière (puisque les actions émises et en circulation sont toujours présentées sous Actif net), il a eu pour conséquence de modifier la présentation des États consolidés des variations de l'actif net. En effet, suite à ce reclassement, les principes de présentation de l'information financière exigent qu'à compter de ce moment tous les éléments qui composent l'actif net (surplus d'apport, résultats nets non distribués, cumul de l'autre élément du résultat global) soient attribués aux différentes catégories et séries d'actions en circulation. L'attribution des éléments qui composaient l'Actif net jusqu'au 3 juin 2019 est présentée à la rubrique « Effet de l'émission des actions de catégorie C ». Les éléments qui composent l'actif net sont dorénavant détaillés au tableau Actif net de la note 16.

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

PÉRIODES DE SIX MOIS TERMINÉES LES 30 NOVEMBRE

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net	830	299
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Dividendes et distributions en actions	(1)	(2)
Intérêts capitalisés sur billets	14	12
Amortissement des primes et escomptes	4	5
(Gains) pertes réalisés et non réalisés sur investissements en capital de développement, autres investissements et immeuble de placement	(728)	(194)
Avantages postérieurs à l'emploi	7	7
Rémunération fondée sur des actions	1	1
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	4	3
Impôts différés	(1)	3
	130	134
Variation des éléments hors caisse		
Débiteurs	(33)	(4)
Impôts sur le résultat	(105)	(63)
Impôt en main remboursable	106	60
Créditeurs	(20)	(13)
Autres	(2)	-
	76	114
Acquisitions d'investissements en capital de développement	(423)	(514)
Produits de cessions d'investissements en capital de développement	272	361
Acquisitions d'autres investissements	(4 157)	(3 083)
Produits de cessions d'autres investissements	4 051	3 063
Augmentations de billets	226	56
Remboursements de billets	(233)	(120)
	(188)	(123)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émissions et souscriptions d'actions	563	421
Actions rachetées	(335)	(282)
	228	139
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(14)	(11)
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	26	5
ENCAISSE AU DÉBUT	9	25
ENCAISSE À LA FIN	35	30
Informations supplémentaires (montants inclus aux activités opérationnelles)		
Intérêts reçus	95	97
Dividendes et distributions reçus	133	115
Impôts payés sur le résultat	12	9

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1. DESCRIPTION DU FONDS

STATUTS ET OBJECTIFS DU FONDS

Le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) (le « Fonds »), constitué par une loi de l'Assemblée nationale du Québec, est une compagnie à fonds social dont le bureau principal est situé au 545, boulevard Crémazie Est, Bureau 200, Montréal (Québec), Canada et ayant pour mission de :

Créer, maintenir ou sauvegarder des emplois

Investir dans des entreprises à impact économique québécois et leur fournir des services en vue de contribuer à leur développement et de créer, de maintenir ou de sauvegarder des emplois.

Former les travailleuses et les travailleurs

Favoriser la formation des travailleuses et travailleurs dans le domaine de l'économie et leur permettre d'accroître leur influence sur le développement économique du Québec.

Développer l'économie du Québec

Stimuler l'économie québécoise par des investissements stratégiques qui profiteront aux travailleuses et aux travailleurs, de même qu'aux entreprises québécoises.

Préparer la retraite

Sensibiliser et encourager les travailleuses et les travailleurs à épargner pour leur retraite et à participer au développement de l'économie par souscription d'actions du Fonds.

Pour ce faire, le Fonds vise à concentrer la majeure partie de ses investissements en capital de développement dans des placements non garantis, principalement dans de petites et moyennes entreprises (PME) situées au Québec. En règle générale, la participation du Fonds dans des projets vise à demeurer minoritaire.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Ces états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration le 19 décembre 2019.

BASE DE PRÉSENTATION

Ces états financiers consolidés ont été préparés sur la base de la juste valeur, sauf en ce qui concerne les immobilisations corporelles et incorporelles qui sont évaluées sur la base du coût historique, ainsi que certains instruments financiers tel qu'indiqué à la section Instruments financiers – classement de la présente note.

Les présents états financiers consolidés reflètent la situation financière et les résultats d'exploitation du Fonds et de sa filiale en propriété exclusive, FlexiFonds de solidarité FTQ Inc. (« FlexiFonds »), sur une base consolidée.

ENTITÉ D'INVESTISSEMENT

Le Fonds répond à la définition d'entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* car il respecte les conditions suivantes :

- Il obtient des capitaux de plusieurs investisseurs dans le but de gérer leur épargne;
- Il déclare à ses investisseurs que son activité d'investissement a pour objectif de générer du rendement et procurer des revenus d'investissement, conformément à sa mission; et
- Il mesure et évalue la performance de ses investissements sur une base de juste valeur.

Conséquemment, le Fonds ne consolide pas ses filiales, à l'exception de sa filiale FlexiFonds, qui lui fournit exclusivement des services de distribution de parts des fonds FlexiFonds et qui est consolidée conformément aux modalités prévues à l'IFRS 10.

FILIALES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

À l'exception de la filiale FlexiFonds, les participations dans les filiales et les entreprises associées sont comptabilisées à la juste valeur par le biais du résultat net.

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

PRÉSENTATION DES ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Les états consolidés de la situation financière sont présentés par ordre de liquidité décroissant. Tous les actifs et passifs du Fonds sont des actifs et passifs non courants, à l'exception des éléments courants suivants : Encaisse, Instruments financiers reliés aux titres vendus en vertu de conventions de rachat, Débiteurs (sauf ce qui est mentionné sous le tableau de la note 5), Impôt en main remboursable, Impôts sur le résultat compris dans Autres actifs ou Autres passifs selon le cas, Billets, Titres vendus en vertu de conventions de rachat, Crédeurs et Rachats d'actions à payer compris dans Autres passifs. La portion courante des obligations et instruments du marché monétaire des Autres investissements est présentée à la note 6 et celles des prêts, obligations et avances des Investissements en capital de développement est présentée à la note 7.

CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

IFRS 16 – Contrats de location

Cette norme est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, par conséquent le Fonds l'applique à compter du 1^{er} juin 2019.

IFRS 16 prescrit un modèle pour les preneurs qui imposent la comptabilisation d'actifs au titre des droits d'utilisation et d'obligations locatives pour tous les contrats de location. Les preneurs doivent constater au résultat net une charge d'amortissement à l'égard des actifs liés aux droits d'utilisation et une charge d'intérêts à l'égard des obligations locatives.

Le Fonds applique les exemptions permises et comptabilise les contrats de moins de douze mois et ceux dont le bien loué est de faible valeur à titre de charge locative selon la méthode linéaire sur la durée des contrats. De plus, le Fonds s'est prévalu de la mesure de simplification permise afin de ne pas séparer les composantes locatives des composantes non locatives de ses contrats de location.

Le Fonds a adopté cette norme et s'est prévalu de l'exemption permettant de présenter les périodes antérieures selon le référentiel comptable alors en vigueur sans retraitement des périodes comparatives. De plus, lors de la comptabilisation initiale au 1^{er} juin 2019, le Fonds s'est prévalu d'une mesure transitoire lui permettant de comptabiliser des actifs au titre des droits d'utilisation équivalant aux obligations locatives.

L'adoption d'IFRS 16 a eu pour effet la comptabilisation d'actifs au titre des droits d'utilisation ainsi que d'un solde d'obligations locatives d'un montant de 1,7 M\$ aux états consolidés de la situation financière au 1^{er} juin 2019. Considérant que le Fonds est partie prenante à très peu de contrats de location, l'impact sur le résultat net de la période en cours est jugé non significatif.

Par ailleurs, cette norme ne prévoit aucun changement significatif au traitement comptable exigé pour les bailleurs.

INSTRUMENTS FINANCIERS – COMPTABILISATION ET DÉCOMPTABILISATION

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date de transaction, lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Le coût présenté pour les investissements en capital de développement et les autres investissements correspond au montant payé et est établi en fonction du coût moyen, sans tenir compte des frais de transaction. Les frais de transaction sont constatés au résultat net lorsqu'ils sont engagés.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque le Fonds n'a plus les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie sur cet actif et lorsqu'il a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif. Un passif financier est décomptabilisé à l'extinction de l'obligation, soit la date à laquelle l'obligation est éteinte, annulée ou échue.

INSTRUMENTS FINANCIERS – CLASSEMENT

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)

Faisant partie d'un portefeuille géré conformément à une stratégie de gestion intégrée des actifs financiers documentée dont la performance est évaluée à la juste valeur et dont les informations sont fournies à l'interne sur cette base aux principaux dirigeants du Fonds, les instruments financiers suivants sont classés à la JVRN : les Investissements en capital de développement, les Autres investissements, les Débiteurs sur cessions d'investissements en capital de développement et autres investissements, les Dividendes et intérêts courus, les prêts inclus dans les Débiteurs – Autres, l'Encaisse, les Instruments financiers reliés aux titres vendus en vertu de conventions de rachat, les Crédeurs sur acquisitions d'investissements en capital de développement et autres investissements, les Instruments financiers dérivés et les Titres vendus en vertu de conventions de rachat.

Les fonds engagés mais non déboursés et les garanties et cautionnements sont désignés à la JVRN, ainsi toute plus-value (moins-value) qui en résulte est comptabilisée au résultat net.

L'obligation du Fonds au titre de l'actif net représente un passif financier et est évaluée à la valeur de rachat, ce qui équivaut approximativement à la juste valeur à la date de présentation de l'information financière.

Actifs et passifs financiers au coût amorti

Les autres éléments des débiteurs, les billets ainsi que les charges à payer et autres présentées sous Crédeurs sont évalués au coût amorti qui se rapproche de leur juste valeur étant donné leurs natures et leurs courtes échéances.

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

INSTRUMENTS FINANCIERS – ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date de présentation de l'information financière.

Juste valeur des actifs et des passifs négociés sur des marchés actifs

Pour établir la juste valeur des actifs et des passifs financiers cotés sur des marchés actifs, tels que les actions cotées, les obligations, les instruments du marché monétaire et les instruments financiers dérivés cotés, le Fonds retient le cours le plus représentatif de la juste valeur dans l'écart cours acheteur et cours vendeur, compte tenu des faits et circonstances en cause, à la date de présentation de l'information financière.

Juste valeur des actifs et passifs qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs

La juste valeur des actifs et passifs financiers, qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs (y compris les instruments financiers dérivés non cotés), est déterminée au moyen de techniques d'évaluation choisies selon certains critères déterminés et en fonction des conditions qui prévalent sur le marché à chaque date de présentation de l'information financière. Les techniques d'évaluation utilisées se basent sur des principes d'évaluation inspirés des lignes directrices généralement utilisées dans l'industrie par les professionnels en évaluation d'entreprise. Ces principes d'évaluation sont approuvés semestriellement par le comité d'audit du Fonds. La technique d'évaluation utilisée pour un instrument financier est généralement la même d'une période à l'autre, sauf dans les cas où un changement de technique d'évaluation résulte en des estimations plus précises de la juste valeur.

Actions et parts non cotées

Lorsqu'une méthode de rendement est utilisée, la juste valeur des actions non cotées est principalement déterminée par la technique de capitalisation des flux monétaires. Les deux principales variables utilisées dans cette technique sont le flux monétaire caractéristique et le taux de capitalisation. Pour déterminer le flux monétaire caractéristique, une estimation des flux monétaires récurrents est effectuée à partir des résultats historiques de l'entité et/ou de ses prévisions financières. Un facteur de pondération est appliqué à chacun des flux retenus afin de refléter sa probabilité de réalisation. Le taux de capitalisation utilisé pour capitaliser le flux monétaire caractéristique reflète la façon selon laquelle l'entité émettrice pourrait financer ses opérations et les risques afférents à la réalisation de ce flux caractéristique.

Lorsque le prix d'une transaction récente négocié entre des parties non liées dans des conditions normales de concurrence est disponible, cette technique d'évaluation est retenue sous certaines conditions. Il peut être aussi approprié d'utiliser une technique d'évaluation basée sur une offre d'achat reçue d'un tiers. Le jugement est nécessaire afin de déterminer si le prix issu de cette transaction récente ou de cette offre d'achat représente la meilleure indication de la juste valeur à la date de présentation de l'information financière.

La période pendant laquelle il est jugé approprié de faire référence à une transaction passée ou à une offre d'achat dépend des circonstances propres à chaque situation.

Dans certaines circonstances ou selon la nature des activités, le potentiel de gain futur est mieux reflété par la valeur des actifs et la méthode de l'actif net redressé est privilégiée. La même méthode est également retenue pour déterminer la juste valeur des parts non cotées détenues dans des fonds d'investissement. Dans ce cas, cette méthode consiste à retenir la quote-part de l'ensemble des actifs et des passifs qui se trouvent à l'état de la situation financière de l'entité émettrice à leur juste valeur et à y appliquer les ajustements requis. Les principaux ajustements effectués sont ceux liés à la juste valeur des actifs et des passifs, aux nouvelles informations disponibles et aux événements importants survenus entre la date de l'état de la situation financière de l'entité émettrice et la date de présentation de l'information financière.

La juste valeur de certaines parts non cotées est déterminée selon la cote établie par leur administrateur respectif.

Prêts et avances

La juste valeur des prêts et avances, garantis et non garantis, est principalement déterminée par l'actualisation des flux monétaires contractuels qui devraient être perçus par le Fonds en utilisant un taux d'actualisation qui reflète le rendement que le Fonds exigerait compte tenu du risque de crédit de l'entité émettrice.

Garanties et cautionnements

Lorsqu'il est probable qu'un montant devra être déboursé par le Fonds relativement à une garantie ou un cautionnement qu'il a accordé, une moins-value équivalente à l'estimation du montant à assumer sera comptabilisée au passif.

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

INSTRUMENTS FINANCIERS – ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR (SUITE)

Juste valeur des actifs et passifs qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs (SUITE)

Plus-value (moins-value) sur fonds engagés mais non déboursés

La juste valeur des fonds engagés mais non déboursés est déterminée en ayant recours aux techniques qui seront utilisées pour effectuer l'évaluation de l'instrument financier à émettre suivant l'exécution de l'engagement, tout en tenant compte des probabilités que le Fonds ait à déboursé les fonds engagés et du montant qui devrait être déboursé. L'exécution probable et attendue d'un fonds engagé mais non déboursé dans des conditions défavorables au Fonds au moment de l'évaluation résultera en une moins-value qui sera comptabilisée comme passif et dans la situation inverse, une plus-value sera comptabilisée comme actif.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés non cotés est déterminée selon des techniques d'évaluation appropriées comprenant, entre autres, l'actualisation au taux de rendement courant des flux de trésorerie futurs.

Débiteurs sur cessions d'investissements en capital de développement

La juste valeur des débiteurs sur cessions d'investissements en capital de développement qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs est déterminée par l'actualisation des flux monétaires contractuels. Généralement, l'estimation des montants à recevoir et du moment de leur recouvrement dépend d'événements futurs ou de la réalisation de certaines conditions.

Dividendes et intérêts courus

Les dividendes et intérêts courus sont comptabilisés aux montants que le Fonds s'attend à recevoir à la date de présentation de l'information financière, ce qui se rapproche de leur juste valeur en raison de leurs échéances à court terme.

PRÊTS DE TITRES ET TITRES VENDUS EN VERTU DE CONVENTIONS DE RACHAT

Afin de dégager des produits supplémentaires, le Fonds participe au programme de prêts de titres mis en place par son dépositaire sur les titres dont il a la garde. Ce programme permet de conclure des opérations de prêts de titres, ainsi que des ventes à court terme de valeurs mobilières et, simultanément, des engagements à les racheter à un prix et à une date prédéterminée. Les titres prêtés ou vendus en vertu de conventions de rachat ne sont pas décomptabilisés des états consolidés de la situation financière, car la quasi-totalité des risques et avantages liés à leur propriété est conservée par le Fonds. Les conventions de rachat sont comptabilisées à titre d'opérations d'emprunts assorties de garanties et sont inscrites au prix de rachat prédéterminé par l'engagement qui se rapproche de la juste valeur. Les produits découlant de la participation du Fonds à ce programme sont présentés au résultat net sous Honoraires, loyers et autres.

IMMEUBLE DE PLACEMENT

L'immeuble de placement est un bien immobilier détenu par le Fonds à des fins locatives et d'appréciation de valeur. L'immeuble de placement est occupé par des locataires. Le Fonds présente son immeuble de placement selon le modèle de la juste valeur. Une évaluation de la juste valeur est effectuée à chaque date de présentation de l'information financière. Toute variation de juste valeur est comptabilisée au résultat net.

La juste valeur retenue est établie selon la technique d'actualisation des flux monétaires qui représente la sommation de la valeur actuelle des flux monétaires projetés et de sa valeur de réversion à la fin de la période de projection. Afin de s'assurer que la juste valeur retenue est appropriée, le résultat est comparé avec d'autres techniques telles que la technique de l'actualisation directe qui consiste à appliquer un taux global d'actualisation au revenu net d'opération normalisé ainsi que la technique de la méthode de comparaison directe qui consiste à estimer le prix de vente le plus probable par la comparaison et l'analyse de transactions immobilières impliquant des propriétés semblables.

ENCAISSE

L'encaisse comprend tous les comptes bancaires d'opération, de traitement des transactions d'émissions et de rachats d'actions, ainsi que de gestion des investissements en capital de développement et des autres investissements.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, s'il y a lieu. Le coût comprend les éléments qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'immobilisation. Les éléments de coût ultérieur d'une immobilisation sont comptabilisés seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques en découlant reviendront au Fonds et que le coût peut être évalué de façon fiable. Les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés aux charges opérationnelles totales via le résultat net lorsqu'ils sont engagés.

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (SUITE)

Les principales catégories d'immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon les modes d'amortissement, durées et taux annuels suivants :

	Modes d'amortissement	Durées
Corporelles		
Bâtisses	linéaire	de 15 ans à 60 ans
Mobilier et équipement de bureau	linéaire	5 et 10 ans
Équipement informatique	linéaire	4 ans
Actifs au titre des droits d'utilisation	linéaire	Durée du contrat
Incorporelles		
Développement informatique	linéaire	de 3 à 7 ans

Le Fonds ventile le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation entre ses parties significatives et les amortit séparément. La valeur comptable d'une partie remplacée est décomptabilisée lors du remplacement. Les valeurs résiduelles, le mode d'amortissement et la durée d'utilité des actifs sont revus à chaque date de présentation de l'information financière et ajustés au besoin.

À chaque date de présentation de l'information financière, les immobilisations font l'objet de tests de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Aux fins de la détermination de leurs valeurs recouvrables, les immobilisations sont regroupées au plus bas niveau de regroupement pour lequel les flux de trésorerie identifiables sont indépendants des flux de trésorerie d'autres groupes d'immobilisations. Le Fonds évalue les reprises de valeur possibles lorsque les événements ou les circonstances le justifient.

CONTRATS DE LOCATION

Avant le 1^{er} juin 2019, les paiements au titre de contrat de location simple étaient comptabilisés en charge sur une base linéaire sur la durée des contrats.

Suivant l'adoption de l'IFRS 16, soit depuis le 1^{er} juin 2019, le Fonds comptabilise ses contrats de location en tant que preneur aux états consolidés de la situation financière. Les actifs au titre des droits d'utilisation sont inclus dans les immobilisations corporelles sous Autres actifs, alors que les obligations locatives sont présentées sous Autres passifs. Le Fonds constate au résultat net une charge d'amortissement à l'égard des actifs au titre des droits d'utilisation, ainsi qu'une charge d'intérêts implicite à l'égard des obligations locatives. Le Fonds comptabilise les contrats de location de moins de douze mois, de même que ceux dont le bien loué est de faible valeur, à titre de charge locative selon la méthode linéaire sur la durée des contrats. De plus, le Fonds ne sépare pas les composantes locatives des composantes non locatives de ses contrats de location.

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Le coût des prestations de retraite gagnées et du régime d'assurances est comptabilisé au résultat net et se compose du coût des services courants et des intérêts nets sur les passifs nets au titre des régimes à prestations définies.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies sont comptabilisées sous Autre élément du résultat global. Elles ne seront pas reclassées ultérieurement au résultat net et sont présentées distinctement dans l'état des variations de l'actif net. Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies comprennent les gains et pertes actuariels ainsi que le rendement des actifs des régimes à l'exclusion des revenus d'intérêt. Les gains et pertes actuariels résultent des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies et des gains ou des pertes d'expérience sur cette même obligation. Le passif net au titre des prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, diminuée de la juste valeur des actifs des régimes.

CLASSEMENT DES ACTIONS

Jusqu'au 3 juin 2019, le Fonds n'avait émis qu'une seule catégorie d'actions rachetables au gré du détenteur, sujet à certaines conditions, soit les actions de catégorie A, et celles-ci étaient, jusqu'à cette date, classées comme instrument de capitaux propres et présentées comme Actif net, car elles possédaient toutes les caractéristiques suivantes :

- Elles accordaient au porteur le droit à une quote-part de l'actif net du Fonds en cas de liquidation de celui-ci;
- Elles appartenaient à une catégorie qui est subordonnée à toutes les autres catégories d'instruments du Fonds;
- Elles possédaient des caractéristiques identiques à tous les autres instruments de cette catégorie;

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

CLASSEMENT DES ACTIONS (SUITE)

- à l'exception de l'obligation contractuelle pour le Fonds de racheter ou de rembourser l'instrument contre de la trésorerie ou un autre actif financier, elles n'incluaient pas l'obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier à une autre entité, ni d'échanger des actifs financiers ou des passifs financiers avec une autre entité dans des conditions potentiellement défavorables à l'entité; il ne s'agissait pas non plus d'un contrat qui serait ou qui pourrait être réglé en instruments de capitaux propres du Fonds;
- le total des flux de trésorerie attendus attribuables aux actions sur leur durée de vie était basé essentiellement sur la variation de l'actif net.

Le 4 juin 2019, le Fonds a émis des actions de catégorie C. Les actions de catégories A et C du Fonds sont rachetables au gré du porteur, sujet à certaines conditions pour les actions de catégorie A et, sujet à la *Politique de rééquilibrage des fonds FlexiFonds* pour les actions de catégorie C. Bien qu'elles soient de rang de subordination égal, leurs caractéristiques ne sont pas identiques. De ce fait, en vertu d'IAS 32 – *Instruments financiers : Présentation*, les actions de catégories A et C sont classées, depuis le 4 juin 2019, comme passifs financiers et demeurent présentées sous Actif net.

Les émissions et les rachats d'actions sont comptabilisés comme des transactions portant sur l'actif net. Les rachats d'actions sont comptabilisés lorsque les demandes sont approuvées en vertu des critères de rachat à la valeur de rachat en vigueur; et sont décomptabilisés sur la base du coût moyen.

RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

Le Fonds offre des régimes de rémunération dont le paiement est fondé sur des actions de catégorie A à l'intention de ses employés et de ses dirigeants. Les droits d'acquisition d'actions octroyés en vertu du régime d'octroi d'actions sont comptabilisés à titre de charge de rémunération sur la période d'acquisition des droits, ajustés selon la valeur de l'action en vigueur à la date de présentation de l'information financière. Un passif correspondant est comptabilisé sous Charges à payer et autres aux Crédeurs. Les actions émises en vertu des régimes d'attribution et d'achat d'actions sont comptabilisées à titre de charge de rémunération.

DEVISE FONCTIONNELLE ET CONVERSION DE DEVISES

Le dollar canadien constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds. Les transactions en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur aux dates de transaction. Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de présentation de l'information financière. Les écarts de conversion se rapportant à l'encaisse sont présentés à titre d'écart de conversion sur la trésorerie et les autres écarts de conversion sont présentés au résultat net sous Gains (pertes) sur investissements en capital de développement, autres investissements et immeuble de placement.

CONSTATATION DES PRODUITS

Intérêts

Les produits d'intérêt sont comptabilisés sur la base de la comptabilité d'engagement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement des primes et escomptes selon cette méthode est comptabilisé sous Intérêts.

Dividendes et distributions

Les dividendes non cumulatifs et les distributions sont comptabilisés à la date de leur déclaration, et les dividendes cumulatifs sont comptabilisés sur la base de la comptabilité d'engagement.

Honoraires, loyers et autres

Les produits d'honoraires et autres produits sont comptabilisés sur la base de la comptabilité d'engagement et les loyers sont comptabilisés sur une base linéaire sur la durée du bail.

Gains et pertes sur investissements en capital de développement, autres investissements et immeuble de placement

Les gains et les pertes réalisés résultant de cessions d'investissements en capital de développement et autres investissements sont comptabilisés au moment de la vente et correspondent à l'écart entre le produit de cession et le coût moyen.

Les gains et les pertes non réalisés, résultant des évaluations à la juste valeur des instruments financiers et de l'immeuble de placement, sont comptabilisés au moment de leur évaluation à la juste valeur et sont présentés au résultat net.

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôts sur le résultat comprend la charge d'impôts exigible et la charge d'impôts différée. Les impôts sur le résultat sont comptabilisés au résultat net, sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés directement sous Autre élément du résultat global ou dans l'actif net; en pareil cas, l'impôt est aussi comptabilisé directement sous Autre élément du résultat global ou dans l'actif net respectivement.

L'impôt exigible est le montant de l'impôt sur le résultat payable au titre du résultat imposable de la période, calculé selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de présentation de l'information financière et tout ajustement de l'impôt à l'égard des périodes antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporaires survenant entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers. L'impôt différé est calculé sur une base non actualisée au moyen des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de présentation de l'information financière, dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé sera réglé. Un actif d'impôt différé est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur, auquel les différences temporaires pourront être imputées, sera disponible.

Le Fonds est assujéti à l'impôt fédéral et à l'impôt du Québec. Aux fins de l'impôt fédéral, le Fonds est assujéti aux règles applicables aux sociétés de placement à capital variable ce qui lui permet d'obtenir le remboursement de son impôt payé sur ses gains en capital, en procédant au rachat de ses actions ou à des virements des résultats nets non distribués au capital-actions. Pour cette raison, le Fonds se considère en substance exempté des impôts fédéraux sur le résultat relié aux gains en capital aux fins de l'application des IFRS, et par conséquent ne constate aucun passif d'impôt différé relativement aux gains nets latents sur les investissements en capital de développement, autres investissements et immeuble de placement, ni d'actif d'impôt différé équivalent relativement aux recouvrements latents découlant des mécanismes fiscaux reliés à l'impôt en main remboursable au titre des gains en capital.

RÉSULTAT NET PAR ACTION DE CATÉGORIES A ET C

Le résultat net par action de catégories A et C est obtenu en divisant le résultat net par catégories d'actions A ou C par le nombre moyen pondéré respectif d'actions de catégories A et C en circulation au cours de la période.

NORMES COMPTABLES PUBLIÉES AU 30 NOVEMBRE 2019, MAIS NON ENCORE ADOPTÉES

À la date d'approbation de ces états financiers consolidés, de nouvelles normes et des modifications des normes existantes ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), mais ne sont pas encore en vigueur. Aucune d'entre elles n'est susceptible d'avoir une incidence importante au niveau de la comptabilisation et de la divulgation pour le Fonds.

3. ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige l'utilisation d'estimations comptables et le recours au jugement lors de l'application de certaines méthodes comptables. Des modifications apportées à certaines hypothèses peuvent avoir une incidence sur les états financiers de la période au cours de laquelle ces hypothèses ont été modifiées. Le Fonds estime que les hypothèses sous-jacentes sont appropriées et que ses états financiers présentent par conséquent une image fidèle de sa situation financière ainsi que de sa performance financière. Les paragraphes suivants présentent une analyse des estimations comptables et des jugements critiques les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation de ses états financiers consolidés.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS QUI NE SONT PAS NÉGOCIÉS SUR UN MARCHÉ ACTIF

Le Fonds doit émettre des hypothèses et utiliser des estimations lorsqu'il évalue la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif. Des jugements sont posés dans les choix de techniques d'évaluation et dans les hypothèses retenues à l'intérieur de ces techniques d'évaluation.

Bien que, dans la mesure du possible, ces techniques fassent appel à des données observables, la juste valeur est également établie au moyen de données non observables sur le marché qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. L'utilisation de données non observables requiert le recours au jugement de la part des évaluateurs qualifiés du Fonds afin que celles-ci reflètent les hypothèses, s'il y a lieu, que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer la juste valeur à partir de la meilleure information possible dans les circonstances.

Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants qui participent activement au marché visé. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, peut ne pas être représentative des justes valeurs futures.

ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES (SUITE)

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS QUI NE SONT PAS NÉGOCIÉS SUR UN MARCHÉ ACTIF (SUITE)

Conformément aux exigences du *Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement* mis en place par l'Autorité des marchés financiers, le Fonds a mis en œuvre divers contrôles et procédures afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers est appropriée et fiable. Afin d'évaluer la juste valeur des instruments financiers conformément aux principes d'évaluation adoptés par le Fonds, l'équipe d'évaluateurs qualifiés du Fonds effectue semestriellement le suivi de la performance des sociétés composant le portefeuille et est constamment à la recherche d'informations relatives aux affaires et aux activités des sociétés prises en considération dans le processus d'évaluation. Les évaluateurs qualifiés effectuent, le cas échéant, le suivi des données sur les sociétés comparables, des résultats de transactions récentes et des notations d'instruments de sociétés similaires.

À l'exception des entreprises dont les instruments financiers sont négociés sur un marché actif, toute information pertinente concernant les évaluations à la juste valeur est soumise à un comité d'évaluation indépendant dont la majorité des membres sont des évaluateurs qualifiés indépendants du Fonds, tel que prévu au *Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement*. Ce comité passe en revue les informations et remet un rapport écrit au comité d'audit qui doit revoir la conformité des états financiers consolidés. Le président et chef de la direction ainsi que le premier vice-président aux finances signent une attestation pour le comité d'audit concernant l'évaluation des investissements en capital de développement qui est déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers. Cette attestation confirme notamment le caractère raisonnable de la juste valeur globale du portefeuille d'investissements en capital de développement.

ÉVALUATION DU PASSIF NET AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES

Le Fonds doit émettre des hypothèses pour l'utilisation de données statistiques et d'autres paramètres visant à évaluer le passif net au titre des prestations définies. Ces hypothèses incluent entre autres le taux d'actualisation de l'obligation de retraite et du calcul du rendement prévu des actifs des régimes, le taux de croissance attendu des salaires ainsi que la table de mortalité utilisée. Dans des circonstances où les hypothèses actuarielles s'avéreraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, il pourrait en résulter une modification substantielle du montant du coût des régimes porté au résultat global sous Autre élément du résultat global ainsi que du passif net au titre des prestations définies présenté aux états consolidés de la situation financière. Le Fonds mandate des actuaires indépendants afin d'établir la valeur du passif net au titre des prestations définies et approuve le caractère raisonnable des hypothèses utilisées.

4. RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Les risques découlant des instruments financiers font partie intégrante des états financiers consolidés audités et sont traités dans la section auditée « Gestion des risques » du *Rapport de gestion intermédiaire pour le semestre terminé le 30 novembre 2019*. Ce rapport est disponible au siège social du Fonds, sur son site internet au fondsfq.com ou au sedar.com.

5. DÉBITEURS

(en milliers \$)	30 novembre 2019	31 mai 2019
Débiteurs sur cessions d'investissements en capital de développement et autres investissements	100 358	762 332
Dividendes et intérêts courus	94 362	94 846
Autres	73 788	38 173
	268 508	895 351

Le montant des débiteurs dont l'échéance prévue est de plus de douze mois est de 41,5 M\$ (31 mai 2019 : 92,9 M\$).

6. AUTRES INVESTISSEMENTS

Le *Relevé des Autres investissements*, non audité, est disponible au siège social du Fonds, sur son site internet au *fondsftq.com* ou au *sedar.com*.

(en milliers \$)	30 novembre 2019			31 mai 2019		
	Plus-value (moins-value)			Plus-value (moins-value)		
	Coût	non réalisée	Juste valeur	Coût	non réalisée	Juste valeur
Actions cotées et parts non cotées	3 136 050	902 125	4 038 175	3 006 157	681 104	3 687 261
Obligations	3 374 951	184 149	3 559 100	3 278 433	159 754	3 438 187
Instrument du marché monétaire	321 227	703	321 930	314 755	902	315 657
	6 832 228	1 086 977	7 919 205	6 599 345	841 760	7 441 105
Instrument financiers dérivés	633	2 021	2 654	-	4 938	4 938
	6 832 861	1 088 998	7 921 859	6 599 345	846 698	7 446 043

La rubrique Autres investissements inclut des titres en devises d'une juste valeur de 2 972,0 M\$ (31 mai 2019 : 2 683,1 M\$), dont principalement 1 851,1 M\$ (31 mai 2019 : 1 638,2 M\$) en dollars américains, 337,3 M\$ (31 mai 2019 : 300,6 M\$) en euros, 238,9 M\$ (31 mai 2019 : 213,7 M\$) en yens, 153,8 M\$ (31 mai 2019 : 153,3 M\$) en livres sterling et 130,1 M\$ (31 mai 2019 : 116,9 M\$) en francs suisses.

RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE

OBLIGATIONS

(en milliers \$)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	De 10 à 20 ans	De 20 à 30 ans	30 ans et plus	Total
30 novembre 2019							
Juste valeur	95 217	1 169 330	992 981	530 400	634 546	136 626	3 559 100
Coût	94 984	1 158 414	955 719	470 695	567 915	127 224	3 374 951
Valeur nominale	94 796	1 151 430	938 190	404 729	504 373	120 555	3 214 073
Taux moyen effectif (%)	2,8	2,3	2,8	3,5	3,2	3,1	2,8
Taux moyen nominal (%)	2,8	2,5	3,1	4,9	4,0	3,4	3,2
31 mai 2019							
Juste valeur	38 586	1 181 372	949 852	554 438	606 255	107 684	3 438 187
Coût	38 588	1 166 444	912 265	498 458	559 131	103 547	3 278 433
Valeur nominale	38 521	1 158 023	907 780	421 761	507 816	95 725	3 129 626
Taux moyen effectif (%)	2,9	2,3	2,9	3,5	3,2	4,3	2,9
Taux moyen nominal (%)	2,3	2,6	3,0	5,2	3,8	4,7	3,3

INSTRUMENTS DU MARCHÉ MONÉTAIRE

(en milliers \$)	Moins de 1 mois	De 1 à 6 mois	Total
30 novembre 2019			
Juste valeur	62 292	259 638	321 930
Taux moyen effectif (%)	1,8	1,8	1,8
31 mai 2019			
Juste valeur	115 179	200 478	315 657
Taux moyen effectif (%)	1,8	1,8	1,8

AUTRES INVESTISSEMENTS (SUITE)

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

(en milliers \$)	Moins de 1 mois	De 1 à 6 mois	6 mois et plus	Total
30 novembre 2019				
Juste valeur ¹				
Contrats d'options sur actions				
Achats d'options d'achat			146	146
Ventes d'options d'achat		(565)		(565)
Achats d'options de vente		1 005		1 005
Ventes d'options de vente		(233)		(233)
Contrats à terme de gré à gré sur devises				
Ventes	(132)			(132)
Contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt	123	1 039		1 162
	(9)	1 246	146	1 383
Valeur notionnelle				
Contrats d'options sur actions				
Achats d'options d'achat			1	1
Ventes d'options d'achat		13 407		13 407
Achats d'options de vente		13 017		13 017
Ventes d'options de vente		11 715		11 715
Contrats à terme de gré à gré sur devises				
Ventes	14 329			14 329
Contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt	102 400	276 957		379 357
31 mai 2019				
Juste valeur ¹				
Contrats d'options sur actions				
Achats d'options d'achat			146	146
Contrats à terme de gré à gré sur devises				
Ventes	253			253
Contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt	3 068			3 068
	3 321		146	3 467
Valeur notionnelle				
Contrats d'options sur actions				
Achats d'options d'achat			1	1
Contrats à terme de gré à gré sur devises				
Ventes	26 775			26 775
Contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt	445 257			445 257

1. La juste valeur de ces instruments dont la valeur est positive est de 2,7 M\$ (31 mai 2019 : 4,9 M\$) et est présentée sous Autres investissements. La juste valeur de ceux dont la valeur est négative est de 1,3 M\$ (31 mai 2019 : 1,5 M\$) et est présentée sous Crédeurs.

AUTRES INVESTISSEMENTS (SUITE)

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

(en milliers \$)	Énergie et matériaux	Industries	Consommation discrétionnaire et biens de consommation de base	Finance, immobilier et services aux collectivités	Technologies de l'information, communications et santé	Gouvernements et organismes gouvernementaux	Total
30 novembre 2019							
Actions cotées et parts non cotées	544 385	428 487	633 022	1 186 605	1 245 676		4 038 175
Obligations	101 101	73 536	67 154	944 599	89 505	2 283 205	3 559 100
Instruments du marché monétaire				116 412		205 518	321 930
Juste valeur	645 486	502 023	700 176	2 247 616	1 335 181	2 488 723	7 919 205
Fonds engagés mais non déboursés ¹				19 364			19 364
	645 486	502 023	700 176	2 266 980	1 335 181	2 488 723	7 938 569
31 mai 2019							
Actions cotées et parts non cotées	539 377	395 735	609 412	1 077 116	1 065 621		3 687 261
Obligations	88 770	60 461	65 441	883 505	75 995	2 264 015	3 438 187
Instruments du marché monétaire				150 601		165 056	315 657
Juste valeur	628 147	456 196	674 853	2 111 222	1 141 616	2 429 071	7 441 105
Fonds engagés mais non déboursés ¹				19 716			19 716
	628 147	456 196	674 853	2 130 938	1 141 616	2 429 071	7 460 821

1. Les fonds engagés mais non déboursés auprès de fonds d'infrastructures à l'international représentent les autres investissements qui ont déjà été convenus et pour lesquels des sommes ont été engagées, mais non encore déboursées à la date de présentation de l'information financière. Les débours sont assujettis au respect des modalités prévues aux conventions. Ces engagements, dont l'échéance moyenne pondérée est de 2,0 ans (31 mai 2019 : 2,6 ans), sont en dollars américains. Au 30 novembre 2019 et au 31 mai 2019, il n'y a aucun montant de plus-value (moins-value) sur ces fonds engagés mais non déboursés.

7. INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT

Le *Relevé des investissements en capital de développement, au coût*, audité, est disponible au siège social du Fonds, sur son site Internet au *fondsftq.com* ou au *sedar.com*.

(en milliers \$)	30 novembre 2019			31 mai 2019		
	Coût	Plus-value (moins-value) Non réalisée	Juste valeur	Coût	Plus-value (moins-value) non réalisée	Juste valeur
Non garantis						
Actions cotées	1 358 216	418 280	1 776 496	1 394 277	295 604	1 689 881
Actions et parts non cotées	4 337 842	1 737 537	6 075 379	4 103 804	1 602 285	5 706 089
Prêts, obligations et avances	1 398 757	41 556	1 440 313	1 377 338	8 084	1 385 422
Garantis						
Prêts	30 033	(6 144)	23 889	32 533	(4 354)	28 179
	7 124 848	2 191 229	9 316 077	6 907 952	1 901 619	8 809 571

La rubrique Investissements en capital de développement inclut des titres en devises, libellés principalement en dollars américains, d'une juste valeur de 727,2 M\$ (31 mai 2019 : 689,5 M\$).

Les ententes d'investissements peuvent comporter des clauses prévoyant des options de conversion et de rachat. Ainsi, dans le cours normal de ses activités, le Fonds peut exercer ces options et procéder à des échanges non monétaires d'instruments financiers.

RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE DES PRÊTS, OBLIGATIONS ET AVANCES À LA JUSTE VALEUR

(en milliers \$)	Taux variables			Taux fixes			Total
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	5 ans et plus	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	5 ans et plus	
30 novembre 2019							
Non garantis	1 698	346 253	26 339	14 826	459 061	592 136	1 440 313
Taux moyen effectif (%)	6,2	5,8	9,5	8,2	8,3	5,9	
Garantis	1 355	15 000		2 500	5 034		23 889
Taux moyen effectif (%)	6,0	8,0		7,7	11,1		
31 mai 2019							
Non garantis	2 535	312 621	53 434	40 691	414 011	562 130	1 385 422
Taux moyen effectif (%)	8,5	5,4	9,8	8,5	8,9	5,9	
Garantis	1 396	20 000		3 750	3 033		28 179
Taux moyen effectif (%)	6,0	8,0		7,7	11,1		

Selon les conventions en vigueur, les encaissements de capital prévus au cours des douze prochains mois sont de 58,9 M\$ (31 mai 2019 : 82,9 M\$).

INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT (SUITE)

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

(en milliers \$)	Énergie et matériaux	Industries	Consommation discrétionnaire et biens de consommation de base	Finance, immobilier et services aux collectivités	Technologies de l'information, communications et santé	Total
30 novembre 2019						
Coût	922 191	1 394 894	1 111 792	2 364 633	1 331 338	7 124 848
Plus-value (moins-value) non réalisée	98 657	277 373	30 618	1 428 697	355 884	2 191 229
Juste valeur	1 020 848	1 672 267	1 142 410	3 793 330	1 687 222	9 316 077
Fonds engagés mais non déboursés ¹	105 100	213 101	51 802	336 170	332 748	1 038 921
Garanties et cautionnements ²			200		10 042	10 242
	1 125 948	1 885 368	1 194 412	4 129 500	2 030 012	10 365 240
31 mai 2019						
Coût	976 851	1 358 915	992 433	2 296 571	1 283 182	6 907 952
Plus-value (moins-value) non réalisée	73 558	247 924	89 686	1 261 806	228 645	1 901 619
Juste valeur	1 050 409	1 606 839	1 082 119	3 558 377	1 511 827	8 809 571
Fonds engagés mais non déboursés ¹	100 045	276 384	41 473	325 119	393 459	1 136 480
Garanties et cautionnements ²		1 500	200		10 220	11 920
	1 150 454	1 884 723	1 123 792	3 883 496	1 915 506	9 957 971

1. Les fonds engagés mais non déboursés représentent les investissements en capital de développement qui ont déjà été convenus et pour lesquels des sommes ont été engagées, mais non encore déboursées à la date de présentation de l'information financière. Ils comportent en majorité une date d'échéance maximale et les contreparties peuvent appeler les montants sur demande. Les déboursements sont assujettis au respect des modalités prévues aux conventions. De ces fonds engagés mais non déboursés, un montant de 240,0 M\$ (31 mai 2019 : 293,9 M\$) représente des facilités de crédit et des financements de projets de sociétés en exploitation, dont l'échéance moyenne pondérée est de 39 mois (31 mai 2019 : 38 mois) et un montant de 798,9 M\$ (31 mai 2019 : 842,6 M\$) représente des engagements qui seront déboursés par tranches auprès d'entités d'investissement, dont l'échéance moyenne pondérée est de 7,0 ans (31 mai 2019 : 6,5 ans). Des engagements d'un montant de 176,7 M\$ (31 mai 2019 : 248,0 M\$) sont en devises, libellés principalement en dollars américains. Une plus-value de 2,5 M\$ (31 mai 2019 : 1,3 M\$) relativement à ces fonds engagés mais non déboursés est présentée sous Débiteurs - Autres.

2. En vertu de l'article 17 de sa loi constitutive, lorsque le Fonds fait un investissement en capital de développement sous la forme d'une garantie ou d'un cautionnement, il doit établir et maintenir pour la durée d'un tel investissement une réserve équivalente à au moins 50 % de sa valeur. Cette réserve est constituée à même Autres investissements.

GARANTIES ET CAUTIONNEMENTS

Le Fonds a octroyé des garanties et cautionnements à des fins d'exploitation et pour des marges de crédit d'exploitation qui ne comportent généralement pas d'échéances spécifiques et qui sont des engagements irrévocables du Fonds à effectuer les paiements d'entreprises partenaires qui ne pourraient pas respecter leurs obligations envers des tiers. Au 30 novembre 2019 et au 31 mai 2019, il n'y a aucun montant de passif comptabilisé relativement aux garanties et cautionnements.

De plus, dans le cours normal de ses activités, le Fonds conclut diverses conventions prévoyant des indemnités. Ces indemnités concernent habituellement les cessions d'investissements en capital de développement pour les représentations et garanties données et la responsabilité des administrateurs ou dirigeants du Fonds ou ses représentants auprès d'entreprises partenaires. Cette dernière responsabilité est couverte, à certaines conditions, par une assurance responsabilité. La nature de ces conventions ne permet pas de faire une estimation raisonnable du montant maximal que le Fonds pourrait devoir payer aux contreparties. La direction du Fonds estime qu'il y a très peu de risques que ces obligations occasionnent des charges significatives.

8. COMPENSATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Fonds a conclu des conventions-cadres de compensation exécutoire de l'International Swaps & Derivatives Association Inc. (ISDA) avec les contreparties avec lesquelles il réalise des transactions de gré à gré d'instruments financiers dérivés. Ces conventions-cadres peuvent rendre possible la pleine compensation des transactions de gré à gré visant des instruments financiers dérivés. Les instruments financiers dérivés faisant l'objet de conventions-cadres de compensation exécutoire sont présentés aux états financiers sans compensation. La juste valeur des actifs d'instruments financiers dérivés visés est de 2,5 M\$ (31 mai 2019 : 4,8 M\$) et la juste valeur des passifs d'instruments financiers dérivés visés est de 1,3 M\$ (31 mai 2019 : 1,5 M\$).

Pour les titres vendus en vertu de conventions de rachat, le Fonds reçoit de la contrepartie, ou remet à celle-ci, un bien en garantie afin de gérer le risque de crédit. En cas de défaillance, les montants liés à une contrepartie donnée peuvent être réglés sur une base nette aux termes de la convention-cadre de rachat de la *Global Master Repurchase Agreement*.

Au 30 novembre 2019 et au 31 mai 2019, aucun montant n'a fait l'objet d'une compensation aux états consolidés de la situation financière.

9. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

CLASSEMENT

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées dans la détermination des justes valeurs. La hiérarchie se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 : Juste valeur fondée sur le cours le plus représentatif dans l'écart cours acheteur et cours vendeur, observé sur des marchés actifs pour des instruments identiques.

Niveau 2 : Juste valeur fondée sur les prix cotés pour des instruments financiers semblables ou fondée sur des techniques d'évaluation dont toutes les données importantes sont basées sur des informations de marché observables.

Niveau 3 : Juste valeur fondée sur des techniques d'évaluation dont les données importantes ne sont pas basées sur des informations de marché observables.

Le classement entre les niveaux hiérarchiques est établi au moment de l'évaluation initiale de la juste valeur de l'instrument financier et revu à chaque date de présentation de l'information financière. Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie sont mesurés à la juste valeur du début de l'exercice.

(en milliers \$)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
30 novembre 2019				
Actifs financiers				
Investissements en capital de développement				
Non garantis				
Actions cotées	1 776 471	25		1 776 496
Actions et parts non cotées			6 075 379	6 075 379
Prêts, obligations et avances		96 237	1 344 076	1 440 313
Garantis				
Prêts			23 889	23 889
	1 776 471	96 262	7 443 344	9 316 077
Autres investissements				
Actions cotées et parts non cotées	4 023 312		14 863	4 038 175
Obligations		3 559 100		3 559 100
Instruments du marché monétaire		321 930		321 930
Instruments financiers dérivés		2 654		2 654
	4 023 312	3 883 684	14 863	7 921 859
Débiteurs sur cessions d'investissements en capital de développement et autres investissements		100 358		100 358
Dividendes et intérêts courus		94 362		94 362
Encaisse	35 047			35 047
Instruments financiers reliés aux titres vendus en vertu de conventions de rachat		1 070 563		1 070 563
Actifs financiers à la JVRN	5 834 830	5 245 229	7 458 207	18 538 266
Passifs financiers				
Créditeurs sur acquisitions d'investissements en capital de développement et autres investissements		(8 366)		(8 366)
Instruments financiers dérivés		(1 271)		(1 271)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat		(1 070 563)		(1 070 563)
Passifs financiers à la JVRN		(1 080 200)		(1 080 200)

Au cours de la période de six mois terminée le 30 novembre 2019, des instruments financiers d'une juste valeur de 70,2 M\$ ont été transférés du niveau 2 au niveau 1, puisque leur juste valeur est maintenant fondée sur le cours observé sur un marché actif.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

CLASSEMENT (SUITE)

(en milliers \$)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
31 mai 2019				
Actifs financiers				
Investissements en capital de développement				
Non garantis				
Actions cotées	1 619 672	70 209		1 689 881
Actions et parts non cotées			5 706 089	5 706 089
Prêts, obligations et avances		93 293	1 292 129	1 385 422
Garantis				
Prêts			28 179	28 179
	1 619 672	163 502	7 026 397	8 809 571
Autres investissements				
Actions cotées et parts non cotées	3 659 659		27 602	3 687 261
Obligations		3 438 187		3 438 187
Instruments du marché monétaire		315 657		315 657
Instruments financiers dérivés		4 938		4 938
	3 659 659	3 758 782	27 602	7 446 043
Débiteurs sur cessions d'investissements en capital de développement et autres investissements		762 332		762 332
Dividendes et intérêts courus		94 846		94 846
Encaisse	8 591			8 591
Instruments financiers reliés aux titres vendus en vertu de conventions de rachat		766 608		766 608
Actifs financiers à la JVRN	5 287 922	5 546 070	7 053 999	17 887 991
Passifs financiers				
Créditeurs sur acquisitions d'investissements en capital de développement et autres investissements		(667 445)		(667 445)
Instruments financiers dérivés		(1 471)		(1 471)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat		(766 608)		(766 608)
Passifs financiers à la JVRN		(1 435 524)		(1 435 524)

Outre les transferts présentés à la page 23, sous le tableau du NIVEAU 3 – RAPPROCHEMENT, au cours de la période de 12 mois terminée le 31 mai 2019, il n'y a eu aucun transfert d'instrument financier entre les niveaux 1 et 2.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

NIVEAU 3 – RAPPROCHEMENT

INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT

(en milliers \$)	Actions et parts non cotées	Prêts, obligations et avances		Total
		Non garantis	Garantis	
30 novembre 2019				
Juste valeur au 31 mai 2019	5 706 089	1 292 129	28 179	7 026 397
Achats	304 847	82 731	2 800	390 378
Ventes et règlements	(144 039)	(51 397)	(5 300)	(200 736)
Gains (pertes) réalisés	73 230	(9 917)		63 313
Gains (pertes) non réalisés	135 252	30 530	(1 790)	163 992
Juste valeur au 30 novembre 2019	6 075 379	1 344 076	23 889	7 443 344
Gains (pertes) non réalisés des investissements en capital de développement détenus au 30 novembre 2019	195 039	21 625	(1 790)	214 874
30 novembre 2018				
Juste valeur au 31 mai 2018	5 565 599	926 763	32 750	6 525 112
Achats	161 797	270 600	1 000	433 397
Ventes et règlements	(96 425)	(105 139)		(201 564)
Gains (pertes) réalisés	(28 933)	(2 301)		(31 234)
Gains (pertes) non réalisés	478 915	(4 354)	(1 000)	473 561
Transferts hors du niveau 3 ¹	(47 029)			(47 029)
Juste valeur au 30 novembre 2018	6 033 924	1 085 569	32 750	7 152 243
Gains (pertes) non réalisés des investissements en capital de développement détenus au 30 novembre 2018	442 075	(6 555)	(1 000)	434 520

1. Au cours de la période de six mois terminée le 30 novembre 2018, des instruments financiers d'une juste valeur de 47,0 M\$ ont été transférés vers le niveau 1, puisque leur juste valeur est maintenant fondée sur le cours observé sur un marché actif.

Les achats et les ventes et règlements peuvent inclure des échanges non monétaires d'instruments financiers résultant de conversions effectuées dans le cours normal des activités du Fonds.

AUTRES INVESTISSEMENTS

(en milliers \$)	Périodes de six mois terminées les 30 novembre	
	2019	2018
	Parts non cotées	
Juste valeur au début	27 602	62 515
Achats		359
Ventes et règlements		
Gains (pertes) réalisés		
Gains (pertes) non réalisés	(12 739)	1 760
Juste valeur à la fin	14 863	64 634
Gains (pertes) non réalisés des autres investissements détenus aux 30 novembre	(12 739)	1 760

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

UTILISATION DE DONNÉES NON OBSERVABLES POUR ÉVALUER LES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués à la juste valeur selon des techniques et modèles d'évaluation qui peuvent incorporer des hypothèses provenant de données non observables sur le marché. Le tableau suivant présente les principales techniques et les données utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 :

	Juste valeur (en milliers \$)	Principales techniques d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données (moyenne pondérée)
30 novembre 2019				
Investissements en capital de développement				
Actions et parts non cotées	642 448	Capitalisation des flux monétaires	Taux de capitalisation	4,1 % – 15,7 % (8,2 %)
	1 499 475	Actualisation des flux monétaires	% de marge BAIIA ¹	3,5 % – 37,8 % (17,5 %)
	3 422 057	Actif net redressé	Taux de rendement exigé	4,0 % – 20,3 % (11,7 %)
	429 457	Transaction récente	Actif net redressé	s/o²
	10 813	Offre d'achat		
	71 129	Autres ³		
Prêts, obligations et avances	1 291 831	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	3,0 % – 15,0 % (6,4 %)
	76 134	Autres		
	7 443 344			
Autres investissements				
Parts non cotées	14 863	Cote de l'administrateur		
31 mai 2019				
Investissements en capital de développement				
Actions et parts non cotées	1 599 712	Capitalisation des flux monétaires	Taux de capitalisation	4,8 % – 15,7 % (8,4 %)
	511 392	Actualisation des flux monétaires	% de marge BAIIA ¹	3,5 % – 36,5 % (10,4 %)
	3 230 828	Actif net redressé	Taux de rendement exigé	4,0 % – 20,3 % (7,9 %)
	301 658	Transaction récente	Actif net redressé	s/o²
	35 166	Offre d'achat		
	27 333	Autres ³		
Prêts, obligations et avances	1 265 760	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	3,0 % – 15,0 % (6,9 %)
	54 548	Autres		
	7 026 397			
Autres investissements				
Parts non cotées	27 602	Cote de l'administrateur		

1. En raison des tailles très variées des entreprises composant le portefeuille, le flux caractéristique est présenté en termes de pourcentage du bénéfice avant impôts, intérêts et amortissement (BAIIA) sur les ventes.

2. Puisque les redressements effectués à l'actif net sont de nature et de taille très différentes selon les investissements, aucun intervalle de valeur des données n'est présenté pour l'actif net redressé.

3. Les autres techniques d'évaluation regroupent les méthodes de valeur de transaction escomptée, de la valeur de rachat et de la valeur de liquidation.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

ANALYSES DE SENSIBILITÉ DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DE NIVEAU 3

Le calcul de la juste valeur des instruments financiers classés de niveau 3 requiert l'utilisation d'hypothèses provenant de données non observables sur le marché. L'utilisation d'hypothèses alternatives pourrait donner lieu à des justes valeurs différentes à celles établies à la date de présentation de l'information financière.

Des analyses de sensibilité sont effectuées sur les instruments financiers classés de niveau 3 évalués selon les techniques de la capitalisation des flux monétaires, de l'actualisation des flux monétaires, de même que pour certains évalués selon l'offre d'achat. Ces techniques d'évaluation sont celles où le jugement de l'évaluateur qualifié revêt une importance significative dans l'établissement de la juste valeur.

Les analyses de sensibilité sur les prêts, obligations et avances évalués selon la technique de l'actualisation des flux monétaires ont été effectuées avec une variation du taux de rendement exigé de +/- 0,50 %. De plus, afin d'effectuer des analyses de sensibilité sur les actions et parts non cotées évaluées selon les techniques de la capitalisation des flux monétaires, de l'actualisation des flux monétaires, ainsi que selon l'offre d'achat, des variables alternatives raisonnablement possibles de BAIIA caractéristiques, de taux de capitalisation et de rendement exigés ont été utilisées.

Le tableau suivant présente l'augmentation et la diminution potentielle de la juste valeur des instruments financiers classés de niveau 3 qui ont fait l'objet d'analyses de sensibilité :

(en milliers \$)	30 novembre 2019		31 mai 2019	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Sensibilité de la juste valeur	95 191	(93 770)	102 758	(103 495)

Les techniques d'évaluation de l'actif net redressé, de transaction récente et de la valeur de rachat ne sont pas incluses à l'analyse de sensibilité, en raison de l'absence ou de la faible quantité d'hypothèses sous-jacentes utilisées pour déterminer leur juste valeur. De plus, les techniques d'évaluation de la valeur de transaction escomptée et de la valeur de liquidation sont quant à elles exclues de l'analyse de sensibilité compte tenu de la faible importance relative des instruments financiers évalués à l'aide de ces deux techniques.

10. PRÊTS DE TITRES

Dans le cadre du programme de prêts de titres, conformément à la réglementation en vigueur, le Fonds doit obtenir en échange des titres prêtés, des garanties d'une juste valeur d'au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés. Au 30 novembre 2019 et au 31 mai 2019, la juste valeur des garanties obtenues, composée principalement d'actions cotées, d'obligations de gouvernements et de sociétés, respectait ce seuil et la juste valeur des titres prêtés s'établit à 883,1 M\$ (31 mai 2019 : 695,3 M\$).

11. AUTRES ACTIFS

(en milliers \$)	Note	30 novembre 2019	31 mai 2019
Impôt en main remboursable	20	3 552	109 744
Immeuble de placement ¹		23 625	27 905
Immobilisations corporelles ¹		62 244	53 259
Immobilisations incorporelles ¹		35 479	27 126
Impôts différés	20	163	491
		125 063	218 525

1. Des informations détaillées sur ces éléments sont fournies ci-dessous.

IMMEUBLE DE PLACEMENT

L'immeuble de placement détenu par le Fonds est constitué d'espaces destinés à la location. Le tableau suivant présente les changements de juste valeur de l'immeuble de placement pour la période ou l'exercice terminé le :

(en milliers \$)	30 novembre 2019	31 mai 2019
Solde au début	27 905	29 407
Diminution des espaces destinés à la location	(5 139)	(6 493)
Variation de juste valeur comptabilisée au résultat net	859	4 991
Solde à la fin	23 625	27 905

AUTRES ACTIFS (SUITE)

IMMEUBLE DE PLACEMENT (SUITE)

Données non observables

L'immeuble de placement évalué à la juste valeur est un actif classé au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, car des données d'entrée non observables significatives sont utilisées dans les techniques d'évaluation appliquées. Les principales données d'entrée non observables utilisées aux fins de l'évaluation de l'immeuble de placement s'établissent comme suit :

	Juste valeur (en milliers \$)	Technique d'évaluation	Données non observables	Valeur des données
30 novembre 2019				
Immeuble de placement	23 625	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement interne Taux de capitalisation	6,75 % 6,00 %
31 mai 2019				
Immeuble de placement	27 905	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement interne Taux de capitalisation	6,75 % 6,00 %

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers \$)	Bâtisses	Mobilier et équipement de bureau	Équipement informatique	Actifs au titre des droits d'utilisation	Total
30 novembre 2019					
Coût	60 143	7 654	10 820	2 040	80 657
Cumul des amortissements	(7 404)	(3 525)	(7 380)	(104)	(18 413)
Valeur comptable nette	52 739	4 129	3 440	1 936	62 244
Variation de la période					
Valeur comptable nette au 31 mai 2019	45 935	3 218	4 106		53 259
Effet de l'adoption de l'IFRS 16				1 719	1 719
Acquisitions	7 659	1 166	434	321	9 580
Amortissements	(855)	(255)	(1 100)	(104)	(2 314)
Valeur comptable nette au 30 novembre 2019	52 739	4 129	3 440	1 936	62 244
31 mai 2019					
Coût	52 484	6 503	10 789		69 776
Cumul des amortissements	(6 549)	(3 285)	(6 683)		(16 517)
Valeur comptable nette	45 935	3 218	4 106		53 259
Variation de l'exercice					
Valeur comptable nette au 31 mai 2018	38 563	2 172	2 920		43 655
Acquisitions	8 805	1 841	2 383		13 029
Amortissements	(1 433)	(795)	(1 197)		(3 425)
Valeur comptable nette au 31 mai 2019	45 935	3 218	4 106		53 259

Au 30 novembre 2019 et au 31 mai 2019, aucune immobilisation corporelle n'a subi de perte de valeur. De plus, au 30 novembre 2019 et au 31 mai 2019, le Fonds n'a conclu aucun engagement contractuel important pour l'acquisition d'immobilisations corporelles. L'amortissement est présenté aux charges opérationnelles totales sous Corporatif aux états consolidés du résultat global.

AUTRES ACTIFS (SUITE)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers \$)	Développement informatique	
	30 novembre 2019	31 mai 2019
Coût	67 300	57 149
Cumul des amortissements	(31 821)	(30 023)
Valeur comptable nette	35 479	27 126
Variation de la période ou de l'exercice		
Valeur comptable nette au début	27 126	10 243
Acquisitions	10 151	18 264
Amortissements	(1 798)	(1 381)
Valeur comptable nette à la fin	35 479	27 126

Au 30 novembre 2019 et au 31 mai 2019, aucune immobilisation incorporelle n'a subi de perte de valeur. De plus, au 30 novembre 2019 et au 31 mai 2019, le Fonds n'a conclu aucun engagement contractuel important pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles. L'amortissement est présenté aux charges opérationnelles totales sous Corporatif aux états consolidés du résultat global.

12. BILLETS

Les billets, provenant des excédents de liquidité des fonds régionaux, locaux et immobilier ainsi que de certains autres fonds spécialisés, sont remboursables sur demande et portent intérêt à un taux établi en fonction du taux de rendement moyen prévu à long terme des Autres investissements. Le taux d'intérêt au 30 novembre 2019 et au 31 mai 2019 est de 4 %.

13. MARGE DE CRÉDIT

Le Fonds dispose d'une marge de crédit au 30 novembre 2019 d'un montant de 60 M\$ (31 mai 2019 : 60 M\$). La marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel et est renouvelable annuellement. La marge de crédit n'a pas été utilisée au cours de la période de six mois terminée le 30 novembre 2019 et ni au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2019.

14. CRÉDITEURS

(en milliers \$)	30 novembre 2019	31 mai 2019
Créditeurs sur acquisitions d'investissements en capital de développement et autres investissements	8 366	667 445
Charges à payer et autres	44 221	62 982
Instruments financiers dérivés	1 271	1 471
	53 858	731 898

15. AUTRES PASSIFS

(en milliers \$)	Notes	30 novembre 2019	31 mai 2019
Rachats d'actions de catégorie A à payer		22 058	34 775
Impôts sur le résultat		5 391	110 725
Obligations locatives		1 953	
Passif net au titre des prestations définies	21	100 295	105 818
Impôts différés	20	8 399	7 623
		138 096	258 941

16. ACTIF NET

CAPITAL-ACTIONS

Autorisé

Actions de catégorie A

Nombre illimité d'actions de catégorie A à être émises en séries 1 et 2, sans valeur nominale, avec droit de vote, rachetables et non aliénables à moins d'une autorisation du conseil d'administration.

Les actions de catégorie A, séries 1 et 2, uniquement émises à des personnes physiques, comportent le droit d'être échangées entre elles et prennent rang également entre elles. Les actions de catégorie A, série 1, sont détenues dans un Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou dans un Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR), alors que les actions de catégorie A, série 2, sont détenues hors REER.

Actions de catégorie B

Nombre illimité d'actions de catégorie B, sans valeur nominale, sans droit de vote, donnant droit à un dividende préférentiel dont le taux est fixé par le conseil d'administration. En cas de liquidation, elles prennent rang avant les actions de catégories A et C. Aucune action de catégorie B n'a été émise au 30 novembre 2019 et ni au 31 mai 2019.

Actions de catégorie C

Nombre illimité d'actions de catégorie C de série 1, sans valeur nominale, sans droit de vote, rachetables et non aliénables à moins d'une autorisation du conseil d'administration.

Les actions de catégorie C, série 1, sont uniquement émises en faveur des fonds FlexiFonds. En cas de liquidation, elles prennent rang également avec les actions de catégorie A.

Répartition du résultat global entre les catégories d'actions

Les actions de catégories A et C se répartissent le résultat global au prorata des actions en circulation de chaque catégorie en fin de semestre ou en fin d'exercice.

Modalités de rachat

Le prix de rachat des actions de catégories A et C est identique et est fixé semestriellement sur la base de la valeur de l'actif net du Fonds au 31 mai et au 30 novembre.

Actions de catégorie A

Le Fonds est tenu de racheter les actions de catégorie A dans les circonstances prévues par sa loi constitutive ou les acheter de gré à gré lors de situations exceptionnelles, prévues dans une politique adoptée à cette fin par le conseil d'administration du Fonds et approuvée par le ministère des Finances du Québec.

Actions de catégorie C

Les actions de catégorie C sont rachetables, conformément à l'application de la *Politique de rééquilibrage des fonds FlexiFonds*.

Souscrit

Le capital souscrit représente des sommes encaissées pour lesquelles aucune action de catégorie A ne peut être émise en contrepartie en vertu de lois, de politiques ou de règlements. Le cas échéant, ces sommes feront l'objet d'une émission d'actions de catégorie A lorsqu'elles satisferont les lois, politiques ou règlements, à la valeur de l'action en vigueur à cette date. Suivant l'émission du prospectus le 5 juillet 2018, ces sommes sont remboursables sur demande et sont détenues distinctement dans un compte en fiducie jusqu'au moment où les émissions d'actions de catégorie A auront lieu. Ces montants sont depuis comptabilisés comme passif sous Crédoiteurs.

Surplus d'apport

Le surplus d'apport, uniquement attribuable aux actions de catégorie A, provient de la réduction du capital émis et payé lors de virements et de l'excédent de la valeur moyenne du capital-actions émis sur le prix payé lors du rachat d'actions. Cet excédent est réduit lors de rachats d'actions à un prix supérieur à la valeur moyenne du capital-actions émis, en proportion des actions rachetées.

Virements

Au cours de la période, les administrateurs du Fonds ont approuvé l'augmentation du capital émis et payé des actions de catégorie A, série 1, d'un montant de 865 M\$ par virements des résultats nets non distribués (30 novembre 2018 : 505 M\$).

Au 30 novembre 2019, le Fonds a, depuis sa constitution, procédé aux virements cumulatifs suivants : virements des résultats nets non distribués au capital-actions de catégorie A série 1 de 3 633 M\$, virements du capital-actions de catégorie A série 1 au surplus d'apport de 1 500 M\$ et virements du surplus d'apport aux résultats nets non distribués de 291 M\$.

RÉSULTAT NET PAR ACTION DE CATÉGORIES A ET C

Le résultat net par action par catégorie est basé sur le nombre moyen pondéré d'actions de chaque catégorie. Au 30 novembre 2019, le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A est de 358 987 625 (30 novembre 2018 : 353 931 200) et le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie C est de 281 040 (30 novembre 2018 : aucune action émise).

ACTIF NET (SUITE)

RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

Le Fonds offre trois régimes de rémunération dont le paiement est fondé sur des actions de catégorie A.

Régime d'attribution d'actions

Ce régime, offert aux employés qui ne participent pas aux autres régimes, prévoit l'émission annuelle de 20 ou 50 actions, en fonction du nombre d'années de service. Les actions sont acquises par les employés au moment où elles sont émises par le Fonds. Au cours de la période de six mois terminée le 30 novembre 2019, le Fonds a émis 25 824 actions (30 novembre 2018 : 24 092 actions) en vertu de ce régime.

Régime d'achat d'actions

Ce régime permet à certains gestionnaires d'acheter des actions du Fonds et, pour chaque action achetée, le Fonds émet en faveur du gestionnaire une action jusqu'à concurrence d'une valeur annuelle maximale de 6 250 \$. Les actions sont acquises par les gestionnaires au moment où elles sont émises par le Fonds. Au cours de la période de six mois terminée le 30 novembre 2019, le Fonds a émis 1 032 actions (30 novembre 2018 : 2 208 actions) en vertu de ce régime.

Régime d'octroi d'actions

Ce régime, offert à certains gestionnaires, prévoit l'octroi de droits d'acquisition d'actions pour chaque exercice financier où le Fonds atteint un seuil de résultat global de 50 M\$. Le nombre d'actions sous-jacent aux droits octroyés est établi selon un pourcentage d'un maximum de 10 % du taux-cible de l'échelle salariale du gestionnaire, divisé par la valeur de l'action au moment de l'octroi des droits. Les droits d'acquisition sont acquis au terme d'une période de trois ans suivant la date d'octroi si le gestionnaire demeure à l'emploi du Fonds pendant cette période, ou, en cas d'un départ admissible, tel que la retraite, au prorata de la période d'acquisition complétée au moment du départ. Une fois acquis, ces droits sont convertis en actions à la valeur de l'action alors en vigueur. Le tableau suivant présente le rapprochement des actions sous-jacentes aux droits d'acquisition d'actions en cours, octroyés en vertu du régime d'octroi d'actions :

(en actions)	Périodes de six mois terminées les 30 novembre	
	2019	2018
En cours au début	7 058	2 454
Attribuées	7 435	5 334
Exercées	(198)	
Annulées	(774)	
En cours à la fin	13 521	7 788

Au 30 novembre 2019, le passif lié au régime d'octroi d'actions est de 0,22 M\$ (31 mai 2019 : 0,13 M\$).

Le tableau suivant présente les charges de rémunération comptabilisées au titre des régimes dont le paiement est fondé sur des actions :

(en milliers \$)	Périodes de six mois terminées les 30 novembre	
	2019	2018
Régime d'attribution d'actions	551	419
Régime d'achat d'actions	45	90
Régime d'octroi d'actions	108	51
	704	560

ACTIF NET (SUITE)

ACTIF NET

L'émission d'une nouvelle catégorie d'actions (les actions de catégorie C), le 4 juin 2019, a donné lieu au reclassement des actions émises et en circulation (les actions de catégorie A) depuis les instruments de capitaux propres aux passifs financiers (voir la note 2. Principales méthodes comptables - Classement des actions). Le tableau qui suit présente à compter du 4 juin 2019, l'évolution des éléments qui composent l'actif net.

(en milliers \$)	Capital-actions			Souscrit	Surplus d'apport	Résultats nets non distribués	Cumul de l'autre élément du résultat global	Total
	Catégorie A		Catégorie C					
	Série 1	Série 2	Série 1					
Actif net au 31 mai 2018	14 178 746	149 966		364				14 329 076
Résultat net	295 414	3 240						298 654
Autre élément du résultat global	15 195	164						15 359
Émissions d'actions	415 109	7 722						422 831
Variation nette des souscriptions d'actions				(364)				(364)
Rachats d'actions	(279 316)	(3 722)						(283 038)
Variation des rachats en attente	(2 833)							(2 833)
Actif net au 30 novembre 2018	14 622 315	157 370						14 779 685
Actif net au 31 mai 2019	15 460 753	166 484						15 627 237
Effet de l'émission des actions de catégorie C	(5 134 497)	(59 108)			641 697	4 562 374	(10 466)	
	10 326 256	107 376			641 697	4 562 374	(10 466)	15 627 237
Résultat net						829 606		829 606
Autre élément du résultat global							10 506	10 506
Émissions d'actions	540 907	10 595	12 560					564 062
Rachats d'actions	(230 434)	(2 338)	(318)		(13 200)	(83 965)		(330 255)
Variation des rachats en attente	4 371				410	2 012		6 793
Virements	865 000					(865 000)		
Actif net au 30 novembre 2019	11 506 100	115 633	12 242		628 907	4 445 027	40	16 707 949

ACTIF NET (SUITE)

ACTIONS ÉMISES ET EN CIRCULATION

(en milliers d'actions)	Catégorie A		Catégorie C	Total
	Série 1	Série 2	Série 1	
Actions au 31 mai 2018	348 107	3 682		351 789
Émissions d'actions	10 280	192		10 472
Rachats d'actions	(6 887)	(92)		(6 979)
Variation des rachats en attente	(50)			(50)
Actions au 30 novembre 2018	351 450	3 782		355 232
Actions au 31 mai 2019	352 162	3 792		355 954
Émissions d'actions	12 492	246	302	13 040
Rachats d'actions	(7 476)	(81)	(8)	(7 565)
Variation des rachats en attente	182			182
Actions au 30 novembre 2019	357 360	3 957	294	361 611

17. INFORMATION CONCERNANT LE CAPITAL

Le Fonds recueille du capital afin d'effectuer des investissements en capital de développement conformément à sa mission, tout en maintenant les liquidités requises pour répondre aux demandes de rachat d'actions présentées par les actionnaires et pour satisfaire à ses engagements. Le Fonds a comme politique de réinvestir tous les bénéfices générés par son exploitation et ne prévoit pas verser de dividendes à ses actionnaires. Le Fonds n'est pas assujéti à des exigences externes concernant son capital autres que celles qui régissent l'émission et le rachat de ses actions de catégorie A.

EXIGENCES EXTERNES RÉGISSANT LES ÉMISSIONS D' ACTIONS DE CATÉGORIE A

Norme d'investissement

Le Fonds peut faire des investissements en capital de développement dans toute entreprise, avec ou sans garantie. Toutefois, à la fin de chaque exercice financier, les investissements en capital de développement admissibles doivent respecter le seuil minimum de la norme d'investissement tel que prescrit par la loi constitutive du Fonds. Au 31 mai 2019, le seuil minimum de la norme d'investissement était de 64 % (31 mai 2018 : 63 %). La norme d'investissement est augmentée graduellement au rythme de 1 % par année depuis l'exercice financier terminé le 31 mai 2016, pour atteindre 65 % au cours du présent exercice financier qui se terminera le 31 mai 2020.

Si le Fonds fait défaut dans l'atteinte de ce pourcentage, les émissions d'actions pour l'exercice financier suivant sont limitées à un pourcentage prescrit de la valeur totale des actions émises de l'exercice précédent, à l'exception des actions acquises par retenue sur le salaire et par les contributions de l'employeur prévues aux ententes conclues jusqu'à la fin de l'exercice précédent. Le pourcentage de la norme d'investissement se situait à 68,6 % au 31 mai 2019 (31 mai 2018 : 67,7 %). Puisque le pourcentage minimal de la norme d'investissement a été atteint au 31 mai 2019, les règles régissant celle-ci ne limitent pas le montant des émissions d'actions pour l'exercice financier se terminant le 31 mai 2020.

EXIGENCES EXTERNES RÉGISSANT LES RACHATS D' ACTIONS DE CATÉGORIE A

La *Loi sur les impôts du Québec* prévoit que le Fonds doit payer une pénalité lorsque la totalité des sommes payées à la suite d'achats de gré à gré d'actions de catégorie A effectuées au cours d'un exercice financier excède 2 % du capital versé, certains critères d'achat de gré à gré étant exclus du calcul. Depuis l'entrée en vigueur de cette disposition, le Fonds a toujours respecté cette limite.

18. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds est partie prenante à des réclamations et litiges pouvant résulter en des pertes. Lorsqu'une perte éventuelle est probable et qu'elle peut faire l'objet d'une estimation, celle-ci est comptabilisée. De l'avis de la direction, le montant global des autres pertes éventuelles n'aurait pas de répercussion défavorable significative sur la situation financière du Fonds.

19. CHARGES OPÉRATIONNELLES TOTALES

(en milliers \$)	Périodes de six mois terminées les 30 novembre	
	2019	2018
Traitements et charges sociales	59 161	54 824
Publicité et information	11 595	9 065
Honoraires professionnels	9 896	8 113
Frais d'occupation et loyers	5 141	5 162
Licences, données de marché et frais de bureau	5 049	4 257
Honoraires de gestion	3 988	3 404
Déplacements, voyages et représentation	1 785	1 841
Communication de l'information aux actionnaires	1 315	1 259
Frais de garde et de rémunération du fiduciaire	858	687
Amortissement des immobilisations corporelles	2 314	1 853
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 798	746
	102 900	91 211

20. IMPÔTS

Aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada, le Fonds est assujéti aux règles applicables aux sociétés de placement à capital variable. À ce titre, le Fonds peut obtenir le remboursement de ses impôts payés sur ses gains en capital en procédant au rachat de ses actions ou par l'augmentation du capital-actions émis et payé à la suite de virements des résultats nets non distribués. Puisque cet impôt est remboursable et que la direction du Fonds est d'avis qu'elle effectuera des augmentations suffisantes de son capital-actions émis et payé pour récupérer cet impôt, celui-ci n'est pas présenté aux états consolidés du résultat global, mais plutôt en réduction des impôts sur le résultat à payer. Le solde de cet impôt, 3,6 M\$ au 30 novembre 2019 (31 mai 2019 : 109,7 M\$), est présenté sous Autres actifs.

Le Fonds, ayant le statut de société privée en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada, peut se faire rembourser une partie des impôts payés sur ses revenus de placement en ayant accès à l'impôt en main remboursable au titre de dividendes déterminés et non déterminés (« impôt en main remboursable au titre de dividendes »). L'impôt en main remboursable au titre de dividendes est recouvrable en procédant à l'augmentation du capital-actions émis et payé à la suite de virements des résultats nets non distribués. Cet impôt a été appliqué en réduction des impôts sur le résultat à payer à la suite de virements approuvés par les administrateurs au cours de la période.

En vertu de la *Loi sur les impôts* du Québec, le Fonds a le statut de société d'investissement à capital variable. À ce titre, le Fonds peut, aux fins du calcul de son impôt du Québec, déduire de son revenu imposable ses gains en capital imposables. En conséquence, les gains en capital réalisés par le Fonds ne sont sujets à aucun impôt du Québec.

Les impôts sur le résultat se détaillent comme suit :

(en milliers \$)	Périodes de six mois terminées les 30 novembre	
	2019	2018
Exigibles	12 940	6 350
Différés	(1 440)	2 750
	11 500	9 100

IMPÔTS (SUITE)

Ces impôts diffèrent du montant qui serait obtenu si on appliquait le taux d'imposition de base combiné (Québec et fédéral) au résultat avant impôts. Cet écart est expliqué de la façon suivante :

(en milliers \$)	Périodes de six mois terminées les 30 novembre	
	2019	2018
Résultat avant impôts	841 106	307 754
Taux d'impôt auquel le Fonds est assujéti	50,2 %	50,3 %
Impôts sur le résultat	422 235	154 800
Dividendes et distributions non imposables	(47 981)	(44 350)
Impôt en main remboursable au titre de dividendes	(14 730)	(17 755)
Gains (pertes) en capital réalisés et non réalisés		
Partie non imposable et écart de taux au fédéral	(213 762)	(52 031)
Impôt fédéral remboursable	(98 283)	(23 883)
Déduction d'impôt du Québec	(40 572)	(9 945)
Autres éléments	4 593	2 264
	11 500	9 100

Les éléments donnant lieu aux actifs (passifs) d'impôts différés se détaillent comme suit :

(en milliers \$)	30 novembre 2019		31 mai 2019	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Investissements en capital de développement	(6 734)	(12 900)	(6 611)	(12 232)
Immeuble de placement	(74)	(165)	(640)	(561)
Immobilisations corporelles et incorporelles	(4 074)	(3 017)	(3 817)	(2 872)
Passif net au titre des prestations définies	11 531	8 021	12 169	8 465
Autres	(486)	(338)	(610)	(423)
	163	(8 399)	491	(7 623)

21. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Le Fonds offre des régimes de retraite à prestations déterminées et un régime d'assurances postérieur à l'emploi aux employés admissibles. Les obligations au titre des prestations définies de ces régimes, évaluées par des actuaires indépendants, et les actifs à la juste valeur sont déterminés en date du 30 novembre 2019.

RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

Les régimes de retraite garantissent des prestations de retraite qui sont fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire annuel moyen. Ce dernier correspond à la moyenne annualisée du salaire pendant les 36 mois consécutifs de service qui produit la moyenne la plus élevée. La responsabilité de ces régimes capitalisés et non capitalisés incombe au Fonds. Le Fonds a mis sur pied des comités de retraite pour gérer les régimes et ces comités ont retenu les services professionnels de gestionnaires de placements, d'actuaires et de fiduciaires indépendants.

Les variations de l'obligation au titre des prestations définies et de la juste valeur des actifs des régimes au cours de la période sont établies comme suit :

(en milliers \$)	Périodes de six mois terminées les 30 novembre					
	2019			2018		
	Valeur actualisée de l'obligation de retraite	Juste valeur des actifs des régimes	Passif net au titre des prestations définies	Valeur actualisée de l'obligation de retraite	Juste valeur des actifs des régimes	Passif net au titre des prestations définies
Solde au début	(431 900)	332 718	(99 182)	(374 572)	303 083	(71 489)
Coût des services rendus	(12 870)		(12 870)	(12 481)		(12 481)
Intérêts	(6 913)		(6 913)	(6 792)		(6 792)
Revenus d'intérêt		5 156	5 156		5 328	5 328
Incidence sur le résultat net	(19 783)	5 156	(14 627)	(19 273)	5 328	(13 945)
Réévaluations						
Rendement des actifs des régimes à l'exclusion des revenus d'intérêt		21 604	21 604		(11 905)	(11 905)
Gain (perte) découlant de changements dans les hypothèses financières	(8 446)		(8 446)	30 660		30 660
Incidence sur l'autre élément du résultat global	(8 446)	21 604	13 158	30 660	(11 905)	18 755
Cotisations du Fonds		7 284	7 284		6 763	6 763
Cotisations des employés	(3 440)	3 440		(3 381)	3 381	
Prestations versées	3 911	(3 911)		3 723	(3 723)	
	471	6 813	7 284	342	6 421	6 763
Solde à la fin	(459 658)	366 291	(93 367)	(362 843)	302 927	(59 916)

Au 30 novembre 2019, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies des régimes de retraite à prestations déterminées est de 18,7 années (30 novembre 2018 : 17,5 années). Au cours des douze prochains mois, le Fonds prévoit cotiser environ 13,6 M\$ à ces régimes de retraite.

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

RÉGIME D'ASSURANCES POSTÉRIEUR À L'EMPLOI

Le régime d'assurances postérieur à l'emploi offre l'assurance médicament et d'autres produits d'assurances jusqu'à concurrence d'un montant maximal de prime annuelle. Ce régime est non capitalisé. Les variations de l'obligation au titre des prestations définies qui constituent le passif au titre des prestations définies, au cours de la période sont établies comme suit :

	Périodes de six mois terminées les 30 novembre	
	2019	2018
	Valeur actualisée de l'obligation et passif net au titre des prestations définies	
(en milliers \$)		
Solde au début	(6 636)	(5 694)
Coût des services rendus	(147)	(97)
Intérêts	(105)	(100)
Incidence sur le résultat net	(252)	(197)
Réévaluation		
Incidence sur l'autre élément du résultat global provenant du gain (perte) découlant de changements dans les hypothèses financières	(108)	324
Prestations versées	68	65
Solde à la fin	(6 928)	(5 502)

Au 30 novembre 2019, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies du régime d'assurances postérieur à l'emploi est de 15,2 années (30 novembre 2018 : 14,3 années). Au cours des douze prochains mois, le Fonds prévoit verser environ 0,1 M\$ à ce régime d'assurances.

PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

Les principales hypothèses actuarielles ayant servi à déterminer les obligations du Fonds au titre des prestations définies et les coûts constatés des régimes sont les suivantes :

	30 novembre 2019		30 novembre 2018	
	Régimes			
	de retraite	d'assurances	de retraite	d'assurances
(en %)				
Obligations au titre des prestations définies				
<i>Taux à la fin de la période</i>				
Taux d'actualisation	3,00	3,00	4,00	3,90
Taux de croissance des salaires	3,50		3,50	
Table de mortalité	CPM 2014	CPM 2014	CPM 2014	CPM 2014
Coûts constatés au titre des prestations définies				
<i>Taux à la fin de l'exercice précédent</i>				
Taux d'actualisation	3,10	3,10	3,50	3,50
Taux de croissance des salaires	3,50		3,50	
Table de mortalité	CPM 2014	CPM 2014	CPM 2014	CPM 2014

Le Fonds a déterminé le montant maximal annuel qu'il allait assumer par personne retraitée en vertu du régime d'assurances. Le Fonds ne prévoit aucune augmentation dans le futur pour ce montant.

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

ANALYSES DE SENSIBILITÉ

Les analyses de sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies ont été établies en fonction des changements raisonnablement possibles à chacune des principales hypothèses actuarielles, sans tenir compte de la modification de plusieurs des principales hypothèses actuarielles simultanément. Toute modification d'une hypothèse actuarielle pourrait entraîner la modification d'une autre hypothèse actuarielle, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de la variation de ces hypothèses sur la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

	Incidence sur l'obligation au titre des prestations définies au 30 novembre 2019		
	Modification de l'hypothèse	Augmentation de l'hypothèse (incidence en milliers \$)	Diminution de l'hypothèse (incidence en milliers \$)
Taux d'actualisation	0,50 %	(39 702)	45 469
Taux de croissance des salaires	0,50 %	10 946	(10 341)
Espérance de vie	1 an	10 893	(11 070)

	Incidence sur l'obligation au titre des prestations définies au 30 novembre 2018		
	Modification de l'hypothèse	Augmentation de l'hypothèse (incidence en milliers \$)	Diminution de l'hypothèse (incidence en milliers \$)
Taux d'actualisation	0,50 %	(29 111)	30 513
Taux de croissance des salaires	0,50 %	7 674	(7 234)
Espérance de vie	1 an	6 577	(6 566)

COMPOSITION DE L'ACTIF DES RÉGIMES DE RETRAITE

Les actifs des régimes capitalisés sont détenus en fiducie et leur répartition est la suivante :

(en %)	30 novembre 2019	30 novembre 2018
Fonds communs d'actions	62,4	62,3
Fonds communs d'obligations	37,4	37,4
Encaisse et autres	0,2	0,3
	100,0	100,0

EXPOSITION AUX RISQUES ACTUARIELS

Du fait de ses régimes à prestations définies, le Fonds est exposé à un certain nombre de risques, les plus importants étant décrits ci-après.

Risque de taux d'intérêt

Une diminution du taux d'intérêt des obligations à taux fixe, qui aura pour effet de réduire le taux d'actualisation utilisé, accroîtra la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Cette augmentation sera toutefois partiellement atténuée par une augmentation de la valeur des actifs des régimes.

Risque de longévité et de taux de croissance des salaires

Comme la majorité des obligations des régimes consistent à verser des prestations pendant la durée de vie du retraité, l'accroissement de l'espérance de vie fera augmenter les passifs des régimes. De la même façon, une augmentation du taux de croissance des salaires des participants aux régimes ferait augmenter les passifs des régimes.

RÉÉVALUATION DU PASSIF NET AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES

(en milliers \$)	Périodes de six mois terminées les 30 novembre	
	2019	2018
Gain (perte) actuariel découlant des avantages postérieurs à l'emploi	13 050	19 079
Impôts différés	(2 544)	(3 720)
	10 506	15 359

22. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants du Fonds sont les membres du conseil d'administration ainsi que les membres du comité de direction. Le tableau suivant présente la rémunération des principaux dirigeants du Fonds :

(en milliers \$)	Périodes de six mois terminées les 30 novembre	
	2019	2018
Salaires et avantages à court terme	1 587	1 509
Avantages postérieurs à l'emploi	936	854
Rémunération fondée sur des actions	78	45
Rémunération et jetons de présence aux administrateurs ¹	360	353
	2 961	2 761

1. Exclut la rémunération des administrateurs versée directement à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) d'un montant de 0,3 M\$ (30 novembre 2018 : 0,3 M\$) qui est comprise dans le montant présenté à la section Transactions avec les autres parties liées de la présente note.

PARTICIPATIONS DANS LES FILIALES ET LES ENTREPRISES ASSOCIÉES FAISANT PARTIE DES INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT

À la suite des analyses quantitatives et qualitatives effectuées, la direction a déterminé que le Fonds détient le contrôle (filiales) ou qu'il exerce une influence notable (entreprises associées) à l'endroit de sociétés en exploitation et d'entités d'investissement faisant partie des investissements en capital de développement :

	30 novembre 2019		31 mai 2019	
	Nombre	Juste valeur (en milliers \$)	Nombre	Juste valeur (en milliers \$)
Filiales				
Sociétés en exploitation	17	1 500 430	20	1 420 242
Entités d'investissement	15	1 703 376	14	1 601 531
Entreprises associées				
Sociétés en exploitation	72	852 681	70	910 768
Entités d'investissement	28	448 248	31	438 569

L'établissement principal des filiales et des entreprises associées est en majorité situé au Québec. Les filiales sont des entités que le Fonds contrôle lorsqu'il exerce un pouvoir sur l'entité, qu'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il exerce sur l'entité. Généralement, le pourcentage des titres de participation détenus par le Fonds dans les filiales est de plus de 50 % et il se situe de 20 % à 50 % pour les entreprises associées.

Les participations dans les sociétés en exploitation sont constituées d'actions ordinaires ou de parts, et celles des entités d'investissement sont constituées de parts. Dans certaines circonstances, il y a des conditions qui pourraient limiter la capacité d'une filiale à transférer des montants au Fonds : par exemple, le respect de certains ratios ou l'approbation d'un versement par une autre institution financière ou d'autres actionnaires. Le Fonds considère cependant qu'il n'y a aucune limite importante à ces transferts, à l'exception du cas d'une filiale dans le domaine de l'assurance. Dans ce cas, la loi et la réglementation ne permettent pas au Fonds de recevoir des dividendes ou de faire racheter ses actions ou de faire rembourser ses prêts sans l'accord de l'Autorité des marchés financiers.

Lorsque le Fonds contrôle une entité d'investissement, il doit également considérer dans son périmètre de filiales et entreprises associées, celles de cette entité d'investissement. Ainsi, le Fonds a de façon indirecte en date du 30 novembre 2019, 113 filiales et 189 entreprises associées supplémentaires en vertu de ce critère (31 mai 2019 : 100 filiales et 190 entreprises associées).

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (SUITE)

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES FAISANT PARTIE DES INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds conclut des transactions avec ses parties liées faisant partie des investissements en capital de développement. Le tableau suivant présente le montant cumulatif des transactions réalisées au cours de la période ainsi que les soldes cumulatifs à date de présentation de l'information financière pour l'ensemble de ces sociétés :

(en milliers \$)	Périodes de six mois terminées les 30 novembre					
	2019			2018		
	Filiales	Entreprises associées	Total	Filiales	Entreprises associées	Total
Transactions						
Intérêts	4 314	(1 749)	2 565	4 973	7 768	12 741
Dividendes et distributions	6 234	30 187	36 421	6 882	23 355	30 237
Honoraires, loyers et autres	1 487	711	2 198	1 765	985	2 750
Intérêts sur billets	13 689	530	14 219	11 451	501	11 952
Charges opérationnelles totales	3 072	289	3 361	2 660	460	3 120
Augmentations de billets	225 533	963	226 496	52 979	2 950	55 929
Remboursements de billets	232 668	870	233 538	116 940	2 690	119 630
Déboursés d'investissements en capital de développement	58 846	60 380	119 226	10 748	31 817	42 565
Encaissements d'investissements en capital de développement	516	19 692	20 208	32 752	50 615	83 367
	30 novembre 2019			31 mai 2019		
Soldes						
Investissements en capital de développement au coût	1 982 333	1 185 383	3 167 716	1 938 928	1 158 669	3 097 597
Débiteurs	12 586	9 600	22 186	11 208	15 319	26 527
Créditeurs		172	172	106	146	252
Billets	738 811	27 608	766 419	732 258	26 986	759 244
Autre information						
Fonds engagés mais non déboursés	267 902	151 282	419 184	219 807	165 747	385 554

Le Fonds a confié à une de ses entreprises associées un mandat de gestion de portefeuille pour des actifs d'un montant de 111,6 M\$ (31 mai 2019 : 99,5 M\$).

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (SUITE)

TRANSACTIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIÉES

Le Fonds, dont des administrateurs sont nommés par la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), a convenu de verser 1,5 M\$ à cette dernière pour la période de six mois terminée le 30 novembre 2019 (30 novembre 2018 : 1,4 M\$) en vertu d'une entente pour rémunérer les services rendus principalement dans le cadre de formation économique, de développement du marché de l'épargne, de présences aux instances du Fonds et de soutien et d'encadrement de certaines activités. Ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange, qui correspond à la contrepartie établie et acceptée par les parties.

Le Fonds a consenti des prêts sans intérêt de 20 M\$ d'une juste valeur de 14,4 M\$ (31 mai 2019 : 14,2 M\$) aux Fonds étudiant solidarité travail du Québec (FESTQ), des entités apparentées au Fonds, car celui-ci nomme certains administrateurs conjointement avec le gouvernement du Québec.

Le Fonds a consenti un prêt sans intérêt de 5 M\$ d'une juste valeur de 3,5 M\$ (31 mai 2019 : 3,5 M\$) à Fiducie Montréal inc, une entité apparentée au Fonds, car celui-ci nomme certains administrateurs de l'entité.

Ces prêts sont présentés aux états consolidés de la situation financière sous Débiteurs – Autres.

Le Fonds a comptabilisé des revenus d'honoraires de 0,3 M\$ au cours de la période de six mois terminée le 30 novembre 2019 (30 novembre 2018 : aucun), pour des services de gestion et d'administration rendus aux fonds FlexiFonds, pour lesquels il agit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement. Le 3 juin 2019, le Fonds a procédé à des mises de fonds dans les fonds FlexiFonds, dans lesquels il détient 4,0 millions de parts au 30 novembre 2019, d'un coût de 40,0 M\$ et comptabilisées sous Débiteurs – Autres. Par ailleurs, les fonds FlexiFonds sont les seuls à pouvoir détenir les actions de catégorie C émises par le Fonds et le nombre, le solde, ainsi que les transactions d'émissions et de rachats de la période sont présentés aux États consolidés de la variation de l'actif net. Les transactions sur les parts des fonds FlexiFonds et sur les actions de catégorie C du Fonds sont, selon le cas, effectuées au montant de l'actif net par part ou de l'actif net par action en vigueur au moment de la transaction.

23. RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Le *Relevé des investissements en capital de développement, au coût*, audité, le *Relevé des autres investissements*, non audité, ainsi que le *Répertoire de la quote-part du Fonds dans les investissements effectués par les fonds spécialisés, au coût*, non audité, sont disponibles au siège social du Fonds, sur son site internet au fondsftq.com ou au sedar.com.